

## **CGGVeritas annonce le succès du placement obligataire international de 650 millions de dollars**

PARIS, France – Le 25 mai 2011

CGGVeritas (ISIN: 0000120164 – NYSE:CGV) a annoncé aujourd'hui le succès de l'émission par placement privé international d'un emprunt obligataire à échéance 2021 pour un montant nominal de 650 millions de dollars portant un taux d'intérêt de 6.5%. Les obligations seront émises en date du 31 mai 2011 à un prix d'environ 96.45% du pair correspondant à un rendement de 7.0%.

Comme l'a indiqué la société, le produit net de cette nouvelle émission permettra de financer le remboursement total de l'emprunt "Term Loan B" de CGGVeritas, ainsi que le remboursement des obligations à échéance 2015 et au coupon de 7½% restant en circulation, d'un montant de 70 millions de dollars, et de financer ses besoins généraux.

### ***A propos de CGGVeritas:***

*CGGVeritas est un leader mondial en services et équipements géophysiques. Notre société fournit une gamme étendue de services, d'équipement sous la marque Sercel, et de solutions technologiques à une base étendue de clients opérant dans le monde entier, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. CGGVeritas est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGV)*

### **Contacts Relations Investisseurs :**

#### **Paris:**

Christophe Barnini  
Tel: +33 1 64 47 38 10  
E-Mail: [invrelparis@cggveritas.com](mailto:invrelparis@cggveritas.com)

#### **Houston:**

Hovey Cox  
Tel: +1 832 351 8821  
E-Mail: [invrelhouston@cggveritas.com](mailto:invrelhouston@cggveritas.com)



Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription et ne constitue pas une offre dans un quelconque pays dans lequel une telle offre ferait l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques.

Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis au sens du US Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Ils ne pourront être vendus ou offerts aux Etats-Unis qu'au titre d'un régime d'exemption prévu par le Securities Act. Les obligations ne feront l'objet d'aucune offre publique en France.

Ce communiqué peut contenir des projections ou prévisions, ("forward-looking statements") au sens de la réglementation boursière fédérale américaine. De telles projections ou prévisions correspondent aux perceptions actuelles de CGGVeritas sur le futur et ses résultats financiers. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation effective de telles projections ou prévisions.